

Annexe B – Cotisations au compte d'épargne libre d'impôt (CELI) alors que vous êtes non-résident

Remplissez cette annexe et joignez-la au formulaire RC243, Déclaration compte d'épargne libre d'impôt (CELI), si, à tout moment de l'année civile, votre CELI a contenu des cotisations (sauf un transfert admissible ou une cotisation exclue) que vous avez faites alors que vous étiez un non-résident du Canada.

Un impôt de 1 % par mois s'applique à la totalité des cotisations versées alors que vous êtes un non-résident du Canada. Cet impôt s'applique jusqu'au mois où vous les retirez et les désignez comme un retrait des cotisations de non-résident ou jusqu'au mois où vous devenez un résident du Canada, selon le premier événement (à l'exception du mois visé).

Pour en savoir plus sur le statut de résidence, consultez le Folio de l'impôt sur le revenu S5-F1-C1, Détermination du statut de résident d'un particulier.

En plus de l'impôt de 1 % par mois sur les cotisations faites alors que vous êtes un non-résident, vous pourriez être soumis à un autre impôt de 1 % par mois si ces mêmes cotisations créent un excédent dans votre CELI. Afin de déterminer s'il y a un excédent CELI, vous devrez remplir le formulaire RC243-SCH-A, Annexe A – Excédent CELI. Remplissez également la partie A de la section 1 du formulaire RC243.

Vous pouvez obtenir vos droits de cotisation à un CELI en utilisant l'application mobile MonARC à canada.ca/arc-applications-mobiles ou pour une liste de vos cotisations et retraits faits dans votre CELI allez à Mon Dossier à canada.ca/mon-dossier-arc. Pour en savoir plus sur le CELI, allez à canada.ca/celi, consultez le guide RC4466, Guide du Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) pour les particuliers ou composez le **1-800-959-7383**. Pour obtenir nos formulaires et publications, allez à canada.ca/arc-formulaires ou composez le **1-800-959-7383**.

Annulation de l'impôt sur les cotisations excédentaires à un CELI

Nous pouvons annuler la totalité ou une partie de l'impôt, ou y renoncer, lorsqu'il est juste et équitable de le faire. Pour cela, nous tenons compte de tous les facteurs, y compris du fait que :

- l'impôt puisse faire suite à une erreur raisonnable;
- la mesure dans laquelle la transaction ou série de transactions qui a donné lieu à l'impôt a également donné lieu à un autre impôt selon la Loi de l'impôt sur le revenu;
- la mesure dans laquelle les paiements ont été faits à partir du régime enregistré de la personne.

Pour faire une demande d'annulation ou de renonciation, vous devez envoyer à l'adresse suivante une lettre expliquant pourquoi vous avez un impôt dû et pourquoi il serait juste et équitable de l'annuler en totalité ou en partie, ou d'y renoncer. Section de la validation et de la vérification Unité des groupes de travail aux pensions Centre de technologie d'Ottawa 875, chemin Heron Ottawa ON K1A 1A2

Définitions

Cotisation exclue – Une cotisation qui a été faite pendant la période de roulement et que le survivant a désignée comme exclue dans un formulaire RC240, Désignation d'une cotisation exclue compte d'épargne libre d'impôt (CELI) prescrit à la suite d'un paiement qu'il a reçu provenant du CELI du titulaire décédé.

Période de roulement – Une période qui débute au moment du décès du titulaire d'un CELI et qui se termine à la fin de l'année civile qui suit l'année du décès.

Transfert admissible – Un transfert direct entre les CELI d'un titulaire ou un transfert direct entre le CELI d'un titulaire et celui de son ancien ou actuel époux ou conjoint de fait, si le transfert est lié à des paiements effectués à la suite d'une ordonnance, d'un jugement de la cour ou d'un accord écrit lié à la séparation des biens suivant le règlement des droits découlant de la rupture de la relation et s'ils vivaient séparément au moment du transfert.

Exemple

En janvier 2016, Éloïse a ouvert un CELI. En octobre 2017, elle est devenue une non-résidente du Canada. Le 30 novembre 2017, Éloïse a cotisé 500 \$ à son CELI. En mars 2018, elle réalise qu'elle ne pouvait pas faire cette cotisation et, le 15 mars, elle effectue un retrait de 300 \$. Le 2 avril 2018, Éloïse effectue un second retrait de 200 \$ afin de retirer en entier la cotisation de 500 \$ qu'elle a faite alors qu'elle était une non-résidente.

Puisqu'Éloïse a cotisé dans son CELI alors qu'elle était une non-résidente en 2017, et qu'elle n'a retiré cette cotisation de non-résident qu'en 2018, elle doit remplir l'annexe B pour l'année civile **2017** ainsi que pour l'année civile **2018**. Elle sera assujettie à l'impôt de 1 % par mois sur le **plein montant** de la cotisation jusqu'à ce que la cotisation soit retirée en entier. Pour l'année civile 2017, Éloïse remplira la colonne D de l'annexe B pour deux mois (novembre et décembre), inscrira le total de la colonne E à la section 2 et remplira le formulaire RC243, qu'elle nous fera parvenir. Pour l'année civile 2018, elle inscrira les transactions au tableau 1, tel que démontré ci-dessous, et remplira l'annexe B comme elle l'a fait pour l'année civile 2017.

Section 1 – Tableau 1					
	A	B	C	D	E
Date (AAAA-MM-JJ)	Inscrivez le montant de votre cotisation faite alors que vous êtes un non-résident et qui n'a pas été retirée en entier avant le début de l'année.	Inscrivez tous les retraits, faits après cette cotisation, utilisés pour annuler cette cotisation de non-résident. Vous ne pouvez pas inclure un retrait qui a déjà été utilisé pour une autre cotisation.	Colonne A moins le total des retraits inscrits à la colonne B (remplissez après chaque retrait).	Inscrivez le nombre de mois (maximum de 12) durant l'année civile pour lesquels la cotisation n'a pas été retirée en entier alors que vous étiez un non-résident. Incluez le mois de la cotisation, mais pas celui du retrait final.	Colonne A multipliée par colonne D. Inscrivez ce total à la section 2 ci-dessous.
2017-11-30	500,00 \$			3 (janvier 2018 à mars 2018)	1 500,00 \$ (500 \$ x 3)
2018-03-15		300,00 \$	200,00 \$		
2018-04-02		200,00 \$	0 \$		

Section 2

Inscrivez le total de la colonne E du tableau 1	1 500,00	\$ 1
Inscrivez le total de la colonne E du tableau 2	+	\$ 2
Inscrivez le total de la colonne E du tableau 3	+	\$ 3
Si vous avez ajouté des tableaux, inscrivez le total de la colonne E de ces tableaux	+	\$ 4
Additionnez les lignes 1 à 4 (ceci est le montant total cotisé alors que vous étiez un non-résident et qui est assujéti à l'impôt de 1 % pour l'année)	=	1 500,00 \$ 5

Section 1

Inscrivez les cotisations et retraits faits dans tous vos CELI alors que vous êtes un non-résident du Canada. Inscrivez tous les montants en dollars canadiens. Vous pouvez désigner tout retrait fait après une cotisation en particulier en autant que le retrait n'a pas été utilisé pour réduire une autre cotisation de non-résident. Ne remplissez pas les sections ombragées. Vous ne devez pas inclure les cotisations qui ont été **complètement** retirées avant l'année civile visée par cette déclaration. **Remplissez un tableau distinct pour chaque cotisation.** Si vous manquez d'espace, joignez des feuilles supplémentaires. Dans tous les cas, vous devez fournir les documents à l'appui pour toutes les transactions.

Date (AAAA-MM-JJ)	A Inscrivez le montant de votre cotisation faite alors que vous êtes un non-résident et qui n'a pas été retirée en entier avant le début de l'année.	B Inscrivez tous les retraits, faits après cette cotisation, utilisés pour annuler cette cotisation de non-résident. Vous ne pouvez pas inclure un retrait qui a déjà été utilisé pour une autre cotisation.	C Colonne A moins le total des retraits inscrits à la colonne B (remplissez après chaque retrait).	D Inscrivez le nombre de mois (maximum de 12) durant l'année civile pour lesquels la cotisation n'a pas été retirée en entier alors que vous étiez un non-résident. Incluez le mois de la cotisation, mais pas celui du retrait final.	E Colonne A multipliée par colonne D. Inscrivez ce total à la section 2 ci-dessous.
----------------------	---	---	---	---	--

Tableau 1

Tableau 2

Tableau 3

Section 2

Inscrivez le total de la colonne E du tableau 1		\$ 1
Inscrivez le total de la colonne E du tableau 2	+	\$ 2
Inscrivez le total de la colonne E du tableau 3	+	\$ 3
Si vous avez ajouté des tableaux, inscrivez le total de la colonne E de ces tableaux	+	\$ 4
Additionnez les lignes 1 à 4 (ceci est le montant total cotisé alors que vous étiez un non-résident et qui est soumis à l'impôt de 1 % pour l'année)	=	\$ 5

Inscrivez ce montant à la ligne 1 de la partie B de la section 1 du formulaire RC243, Déclaration Compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis aux fins de l'administration ou de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être utilisés et communiqués aux fins d'autres lois fédérales qui prévoient l'imposition et la perception d'un impôt, d'une taxe ou d'un droit. Ils peuvent aussi être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, d'accéder à leurs renseignements personnels, de demander une correction ou de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement des renseignements personnels des particuliers. Consultez le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 054 sur Info Source en allant à canada.ca/arc-info-source.